

Résumé de mes recherches sur les compteurs LINKY (25.02.2017)

1) Sources de mes infos:

- **NEXT-UP.org** (REM/CEM à travers le monde, Antennes relais tel Mobile/EHS, et surveillance des Centrales Nucléaires).
- **CRIIREM** (Centre Recherche et Information Indépendant sur les Rayonnements Electro Magnétiques).
- **Stéphane LHOMME** (Responsable de l'Observatoire du Nucléaire/ Conférencier anti LINKY).
- **Jeromy JOHNSON** (Chercheur de la Silicon Valey en Californie, devenu EHS).
- **Annie LOBE** (Journaliste Scientifique Indépendante) et **Alternative Santé**.
- **Ademe** (au travers de FNE, SNE et le Point Info Energie 72).
- **Association Qualité de vie en Gâtine-Choisille et Pays de Racan (37)**.

2) Argumentation contre LINKY: Incohérences et Mensonges de EDF/ENEDIS, méthodes

d'INTIMIDATION: ENEDIS affirme que c'est une directive Européenne qui oblige la mise en place de Linky! FAUX, puisque l'Allemagne le refuse pour ses millions d'abonnés.

Et que personne ne peut refuser Linky parce que c'est la loi: FAUX! Quelle loi?

a) Dépense injustifiée: Par rapport à la situation économique de faillite de EDF (de 50 à 100 Mrds d'€); le coût du remplacement de nos compteurs actuels par 35 millions de Linky est estimé à 5 à 10 Mrds d'€. -
Fiabilité du Linky douteuse (< à 10/15 ans) par rapport aux anciens compteurs (> à 50 ans).

b) Contrats et Tarification: - Doute sur la **Conformité** du Linky (entièrement électronique) par rapport au Service des Poids et Mesures. - Fiabilité des Linky installés en extérieur (-25° à +35°) à cause de l'électronique.
- Remise en cause de nos contrats actuels **opposables** et flou volontaire sur les multiples nouveaux contrats qui seront proposés (idem au système inextricable des contrats de téléphones mobiles).
- **Mensonge de ENEDIS:** Les Linky installés en extérieur ne sont pas communicants pour l'usager puisque Linky est en dehors de la maison.
- Nombreux exemples de personnes équipées de Linky obligées par ERDF à changer de puissance (de 3 à 6, voire à 9 KVA) car disjonctions intermittentes et pannes de divers appareils **car les abonnements ne sont plus basées sur la puissance en kW, mais en kVA ce qui change tout par rapport au cosinus phi au désavantage du consommateur.**

c) Risque Incendie: ENEDIS ou EDF ne sont pas propriétaires des compteurs qui appartiennent aux **communes**. ENEDIS n'est pas assurée contre les risques incendie liés aux Linky (aucune assurance n'accepte ce risque). Donc ce serait les communes qui devraient assumer les conséquences de ces incendies (X exemples en Indre et Loire).

Nombreuses anomalies rencontrées après mise en place de Linky: pannes de lave-vaisselle, de lave-linge, de climatisation, de domotique ou de commande électrique de volets roulants qui se mettent en marche n'importe quand, etc...

d) Risque Sanitaire: - Linky fonctionne par CPL (Courant Porteur en Ligne) de 60 à 90 000 hertz sur tous les fils électriques de nos habitations. Or ces fils sont conçus pour transporter un courant de 50 hertz et, n'étant pas blindés, ils seront émetteurs de Rayonnements Electriques et Magnétiques partout dans les maisons.

Les impulsions de comptage ne surviendraient qu'une fois la nuit et ne dureraient que quelques millisecondes. **Mensonge de ENEDIS.** Car le but final de EDF est que le réseau électrique Français serve de transport de toutes nos données et les ondes seront donc en fonctionnement permanent par ce Rayonnement du CPL.

Les Ondes Electro Magnétiques ont été reconnues par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer, basé à Lyon) comme Cancérogène Possible (2B) voire Probable (2A). Donc, Principe de Précaution oblige, **on doit refuser Linky à cause des ondes créées.**

Sans compter celles, plus nombreuses encore, des concentrateurs installés à quelques dizaines de mètres des groupes d'habitations, ou dans les immeubles eux-mêmes. (Certains Linky pourraient le cas échéant, servir de **répéteur** aux abonnés de Linky à proximité, pour relayer les infos vers le concentrateur) d'où encore plus d'ondes.

Les Municipalités étant propriétaires des compteurs, deviendraient responsables des conséquences sanitaires créées par Linky sur les populations.

Ces ondes doivent poser plus de problèmes que ENEDIS ne veut bien le reconnaître puisque toute personne portant un pacemaker ou autre appareil sanitaire électrique doit refuser Linky, car il y a danger...

e) **Atteinte à nos libertés individuelles:** Bernard Lassus (Directeur du programme Linky chez ERDF) s'est contredit entre le 1/12/2015 sur I-télé et le 1/04/2016 sur RMC et BFM-TV en affirmant, tout et son contraire, au sujet de l'identification par Linky, des appareils qui seraient en fonctionnement ou non dans les habitations, etc...

LINKY = "Big Brother" capable de capter toutes les informations sur notre mode de vie, et de les utiliser à des fins commerciales par ERDF...

Le même B. Lassus affirme que "nos données nous appartiennent", que "la CNIL est là pour surveiller cela", que Linky est "super sécurisé" et "qu'il n'y a aucun risque de piratage ou de cyber-attaque de nos infos". Mensonges et Leurres honteux... puisque nos données seront stockées dans une base de données accessible par toute sorte de fournisseurs ("Si l'abonné a donné son consentement"!... De qui se moque-t-on?).

C'est cela le futur Big Data de ERDF lorsqu'elle aura installé les 35 millions de compteurs Linky prévus.

Conclusion: NE PRENEZ PAS DE RISQUES, REFUSEZ LINKY!...

Signé Alain LE DOUCE